



Location-accession litige

Par **mangorach**, le 12/09/2016 à 11:29

Bonjour,

En location accession, nous avons résilié notre contrat car nous rencontrons pas mal de problèmes dans l'immeuble :

- fissures vraiment impressionnantes dans notre appartement ainsi que dans les parties communes
- ascenseur en panne 5 fois en 2 ans pour de longue durée
- douche froide 5 jours sur 7
- dégradation de notre voiture dans le parking
- on nous avait vendu cet appartement avec de faibles charges, 1€ le m2 et on se retrouve pour ce trimestre 1600€ de charges

L'immeuble ne nous donne pas du tout envie d'investir

Nous avons demandé à partir sous 1 mois car mon mari a été licencié, ils nous l'ont refusé et demande à partir sous 3 mois.

Sauf que dans le décompte ils indiquent qu'on leur doit 2% d'indemnités, et non 1% (à part résilier, sur quelles fautes peuvent ils se baser ?) et que la restitution de notre part acquisitive ils indiquent "cis depot de garantie"

Sont ils dans leur droit ?

Merci pour votre aide

Par **BrunoDeprais**, le 12/09/2016 à 11:54

Bonjour

Une question:

N'aviez vous pas vu les fissures vraiment impressionnantes avant?

Quelque part vous aviez déjà pactisé un peu avec le diable, non?

Par **mangorach**, le **12/09/2016** à **12:25**

Lors de notre entrée des lieux nous avons repéré les petites fissures, et au bout de 2 ans nous ne nous attendions pas à ce que cette fissure soit de cette taille aujourd'hui

Par **Stephanie311**, le **27/09/2016** à **17:03**

Je ne saurais répondre à votre question précisément mais avez-vous essayé de contacter l'organisme qui a géré la location accession ? J'ai eu plus ou moins la même situation, c'est à dire que j'ai quitté un logement que j'avais acheté car je me suis retrouvée au chômage et j'ai contacté l'agence qui avait établi le contrat (<http://www.xxxxxx.fr/>) et ils se sont occupés de tout. Je pense que c'est la meilleure solution :)

Pas de pub !

Merci...